

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**CŒUR DE FLANDRE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026**

**DELIBERATION 2026\_112**

**Objet : Communication et présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts de France relatif au contrôle des comptes de la gestion de Coeur de Flandre Agglo sur les exercices 2020 et suivants**

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

**Présents (78) :**

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROUILLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

**Procurations (8) :**

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 86**

**Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026**

**DELIBERATION 2026\_112**

**Objet : Communication et présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts de France relatif au contrôle des comptes de la gestion de Cœur de Flandre Agglo sur les exercices 2020 et suivants**

La Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France a procédé à l'examen de la gestion financière de Cœur de Flandre Agglo, portant sur les exercices 2020 et suivants.

Ce contrôle a porté sur les suites apportées au précédent rapport de la chambre (publié en 2019), l'intégration communautaire, la gestion des ressources humaines et la situation financière.

A l'issue de cet examen et après l'établissement d'un rapport provisoire qui a fait l'objet de réponses de M. le Président de Cœur de Flandre Agglo, la Chambre a adressé son rapport d'observations définitives à M. le Président de Cœur de Flandre Agglo en date du 27 mai 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué par l'exécutif à l'assemblée délibérante lors de sa plus proche réunion. Le rapport doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, être joint en annexe à la convocation et donner lieu à un débat. Le rapport peut ensuite être rendu public.

Le rapport est présent en annexe de la présente délibération et a fait l'objet d'une transmission aux membres du conseil communautaire en date du 30 juin 2026.

Vu les articles L. 243-8, L. 249-9, L. 243-14 et L. 243-17 du Code des juridictions financières ;

**Il vous est proposé :**

- de prendre acte de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts-de-France et de la réponse de M. le Président de Cœur de Flandre Agglo sur le contrôle des comptes et de la gestion intercommunale pour les exercices 2020 et suivants,
- de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts-de-France et de la réponse de Monsieur le Président de Cœur de Flandre Agglo sur le contrôle des comptes et de la gestion intercommunale pour les exercices 2020 et suivants, annexés à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Vote :**

**Pour : 86**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

